



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R02-2022-086

PUBLIÉ LE 29 MARS 2022

Sommaire

PRÉFECTURE de la MARTINIQUE / Service Interministériel de défense et de protection civiles

R02-2022-03-18-00006 - 03-29 arrêté approbation (1 page)

Page 3

PRÉFECTURE de la MARTINIQUE

R02-2022-03-18-00006

03-29 arrêté approbation



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

portant approbation des dispositions spécifiques ORSEC
«Phénomènes volcaniques Montagne Pelée»

Le Préfet

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret du Président de la République du 5 février 2020 portant nomination de M. Stanislas CAZELLES, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;

Vu l'arrêté n° 02-963 du 24 avril 2002, portant approbation et application du plan de secours spécialisé «Éruption Volcanique» de la Montagne Pelée ;

SUR proposition de monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les dispositions spécifiques ORSEC «Phénomènes volcaniques Montagne Pelée» de la Martinique, jointes au présent arrêté, sont approuvées et deviennent immédiatement applicables. Ces dispositions sont susceptibles d'évoluer pour la prise en compte d'échanges complémentaires avec les services publics impliqués, la population concernée et les résultats d'un exercice conduit en 2022.

Article 2 : L'arrêté n° 02-963 du 24 avril 2002, portant approbation et application du plan de secours spécialisé «Éruption Volcanique» de la Montagne Pelée, est abrogé.

Article 3 : La secrétaire générale de la Préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets du Marin, de Trinité et de Saint-Pierre, le directeur territorial des services d'incendie et de secours, les chefs de service de l'État concernés, le directeur de l'observatoire volcanologique et sismologique de la Martinique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Martinique.

Fort-de-France, le 19 mai 2022

Le Préfet de la Martinique

Stanislas CAZELLES